

L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

PETIT PRÉCIS À L'ATTENTION DES CANDIDAT.E.S

CONCOURS D'ENTRÉE DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE DÉDIÉE AUX OUTRE-MER - 2022

GUYANE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le concours est organisé en un tour sur chaque territoire d'Outre-mer. En [Guyane](#), il aura lieu les [vendredi 8 et samedi 9 avril 2022](#) au [Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane](#) à [Cayenne](#).
- Un concours est également ouvert à Limoges, au Théâtre de l'Union, le [mardi 12 avril 2022](#). Les candidat.e.s ultramarin.e.s étudiant en métropole peuvent, pour des raisons pratiques et économiques, passer le concours à Limoges, et non en lieu et place de celui organisé sur leur territoire d'origine.
- En amont du concours, les candidat.e.s enverront leurs candidatures. Une convocation leur sera adressée en retour. En [Guyane](#), la [clôture des inscriptions](#) au concours est fixée au [lundi 28 mars 2022](#).

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- L'audition se déroule de la manière suivante :
 - > Le/la candidat.e se présente à l'heure précisée sur la convocation et fournit une pièce d'identité (ou tout autre document pouvant lui permettre de se prévaloir de son identité).
 - > Chaque candidat.e présente une scène dialoguée puis un parcours libre. Le passage de ces deux épreuves sera suivi par un entretien avec le jury. Les trois moments s'enchaîneront.
- L'audition de chaque candidat.e [dure 16 minutes](#) :
 - > [La scène dialoguée \(3 minutes\)](#)
C'est une scène présentée à deux, dialoguée, préalablement travaillée avec un.e partenaire.
Répertoire : œuvre théâtrale, classique (avant 1950) ou contemporaine (après 1950) française ou étrangère.
Langue : français ou langue maternelle.
 - > [Le parcours libre \(3 minutes\)](#)
C'est un travail plus personnel, présenté seul.e (présence de musicien.ne autorisée), révélant des facettes de votre personnalité ou de votre talent non dévoilés lors du passage de la scène dialoguée.
Forme et contenu libres : fable, poème, chant, danse, musique, improvisation, marionnettes, etc.

> L'entretien individuel (10 minutes)

C'est un moment d'échange (en français) entre le/la candidat.e et le jury. Objectifs :

- Mieux comprendre vos motivations ;
- Mieux juger de votre capacité à entreprendre une année de CPI : s'engager sur une année de travail intensive et rigoureuse, loin de vos proches, être coupé.e de vos repères habituels, etc. ;
- Comprendre, s'il y a lieu, vos difficultés nécessitant un accompagnement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Le jury doit évaluer de manière équitable les prestations des candidat.e.s. Pour chaque candidat.e, le jury note ses impressions concernant la présentation de la scène dialoguée et du parcours libre d'après les critères d'évaluation suivants :
 - > L'imagination et l'inventivité ;
 - > La compréhension du texte et des enjeux de la scène ;
 - > La capacité de concentration ;
 - > L'écoute de la/du partenaire et les acquis fondamentaux, à savoir la liberté corporelle et vocale.

ANNONCE DES RÉSULTATS

- Les résultats proclamant le/la/les candidat.e.s admis.e.s sur listes principale et complémentaire seront annoncés au printemps 2022.
- Les résultats seront communiqués :
 - > Sur le site internet de L'Académie de l'Union ;
 - > Par voie d'affichage à l'entrée du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de Guyane ;
 - > Par l'envoi d'un e-mail à chaque candidat.e.
- La/le candidat.e admis.e sur liste principale donnera sa réponse dans les plus brefs délais. Elle devra être adressée à Héloïse Belloir :
heloise.belloir@academemietheatrelimoges.com
+ 33 6 88 17 42 03
- La/le candidat.e admis.e sur liste principale devra fournir une copie du dernier diplôme obtenu pour que son admission soit définitive.